



## COMMUNIQUÉ

La situation épidémiologique mondiale est marquée depuis quelques mois par une forte augmentation du nombre de cas de variole du singe, touchant plusieurs pays d'Afrique dont cinq en Afrique de l'Ouest selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Suivant les lignes directrices du Règlement sanitaire international (RSI), l'OMS a déclaré la recrudescence actuelle de la variole du singe comme une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) à la suite d'une réunion tenue le mercredi 14 août 2024 avec le comité d'urgence du RSI, recommandant ainsi le renforcement des capacités de surveillance et de réponse de cette maladie.

La variole du singe est une maladie virale dont les symptômes courants sont une éruption cutanée (des boutons, des bulles, des cloques qui se localisent principalement sur le visage, les mains et les pieds) accompagnée de fièvre, de maux de tête, de douleurs musculaires et dorsales, d'un manque d'énergie et d'un gonflement des ganglions lymphatiques. Elle se transmet de l'animal malade à l'homme et entre les humains. La maladie évolue favorablement si elle est bien traitée.

Compte tenu de la propagation assez rapide de la maladie, de la notification des cas confirmés dans des pays voisins, le Ministère de la Santé a pris les mesures suivantes :

- le renforcement de la surveillance épidémiologique avec un accent particulier aux points d'entrée ;
- la mise en alerte de toutes les formations sanitaires à tous les niveaux de la pyramide sanitaire par la diffusion des directives sur la variole du singe afin de détecter précocement tout cas suspect ;

- le renforcement des capacités du laboratoire national de référence des fièvres hémorragiques virales pour la confirmation de tout cas suspect détecté ;
- la poursuite de la veille stratégique sur la variole du singe à partir du Centre des opérations de réponses aux urgences sanitaires (CORUS) afin de fournir en temps réel des informations fiables, documentées et analysées pour orienter les prises de décisions.

A ce jour, **deux (02) cas suspects** ont été notifiés dans notre pays et sont revenus **négatifs** au terme des analyses effectuées par le laboratoire national de référence des fièvres hémorragiques.

Le Ministère de la Santé invite les populations à plus de vigilance même si **aucun cas confirmé** n'a été détecté au Burkina Faso à ce jour.

Le Ministère de la Santé rassure les populations que les mesures idoines sont prises pour la détection et la prise en charge rapide et adéquate de tout cas identifié.

Il invite par ailleurs les populations à signaler ou à se présenter au centre de santé le plus proche en cas d'apparition de symptômes associés à cette maladie pour une prise en charge précoce.

Pour tout besoin d'informations, appeler gratuitement le **3535** du centre d'appel du CORUS.

Fait à Ouagadougou, le **18 AOUT 2024**

Le Ministre de la Santé



**Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU**

Officier de l'Ordre de l'Étalon